

GROUPE DMS IMAGING

Rapport financier semestriel 2022

# SOMMAIRE

<b>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE.....</b>	<b>3</b>
1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DU SEMESTRE .....	3
1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS.....	6
1.3 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2022 .....	6
1.4 FACTEURS DE RISQUES.....	7
1.4.1 Risque de liquidité et de crédit : le non-remboursement des emprunts contractés par la Société peut affecter négativement l'activité et le développement futur du Groupe.....	7
1.4.2 Risque change : Les fluctuations des cours des monnaies peut affecter négativement l'activité et le développement futur du Groupe.....	7
1.4.3 Risques liés au changement de contrôle induit par l'Opération : risque lié à la perte des déficits reportables et des créances d'impôt détenus par la Société avant l'opération d'apport en cas de changement de contrôle.....	7
1.4.4 Risques juridiques – Litiges .....	8
1.4.5 Risque lié à la non prise en compte d'une facture émise par la précédente direction de la société DMS Imaging et dont le paiement si la facture s'avérait justifiée peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe .....	9
1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES .....	9
<b>2 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES .....</b>	<b>10</b>
2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2022.....	10
2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 30 JUIN 2022.....	11
2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022 .....	12
2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES .....	13
2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....	14
<b>3 DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022 .....</b>	<b>41</b>
<b>4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2022 .....</b>	<b>42</b>

# RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

## 1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DU SEMESTRE

### Activités

- Au 1er semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 18.2 M€. Cela représente une progression de 2% par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'activité Imagerie médicale du groupe DMS au premier semestre 2021 (cf. note 3 des annexes aux comptes semestriels du groupe DMS). Pour rappel, le premier semestre 2021 de l'activité Imaging du groupe DMS avait déjà été marqué par une croissance à deux chiffres (+17%).

### Autres informations

- Au début de l'année 2021, la société DMS Imaging (ex ASIT Biotech) a entamé des discussions avec le Groupe DMS qui l'ont amené à présenter le 15 janvier 2021 à ses principaux créanciers un plan de réorganisation judiciaire intégrant un projet d'apport de l'activité Imagerie Médicale du Groupe DMS et prévoyant
  - Pour les créanciers salariés de la société, le règlement à 100% de leur créance
  - Pour les autres créanciers le choix entre le règlement de leur créance avec un abattement de 80% ou la conversion de leur créance en actions

Ce plan a été approuvé par les créanciers de la Société et par le tribunal de l'entreprise de Liège au mois de février 2021.

Un des créanciers sursitaires, la Région Wallonne, qui détient une créance de 41 K€ inscrite dans le passif sursitaire, a fait appel de la décision d'homologation du tribunal de Liège. Elle a été déboutée de ses demandes par un arrêt rendu par la Cour d'appel de Liège le 14 septembre 2021. Elle a par la suite formé un pourvoi en cassation au mois de janvier 2022. Ce pourvoi n'est pas suspensif de la décision d'homologation prise par la cour d'appel de Liège.

L'opération d'apport de la branche Imagerie Médicale du groupe DMS à la Société a été approuvée par l'assemblée générale de DMS SA le 30 décembre 2021. Cette même opération ainsi que la conversion des créances sursitaires en capital dans le cadre du PRJ ont été approuvées par l'assemblée générale de DMS Imaging (ex Asit Biotech) le 24 janvier 2022.

Le 24 janvier 2022, les sociétés DMS SA et DMS Imaging (ex Asit Biotech) ont ainsi annoncé la finalisation de l'opération par l'apport de la division imagerie médicale du groupe DMS à la société ASIT Biotech. La division imagerie médicale est composée des titres de la société APELEM et de ses filiales, des titres de la société AXS MEDICAL et des titres de la société MEDILINK, tous détenus à 100% par la société DMS.

Dans ce contexte, la société ASIT Biotech a été renommée « DMS Imaging SA » et a procédé à deux augmentations de capital :

- Une augmentation de capital d'un montant de 4 M€ préalable à l'opération afin de convertir en action les créances des créanciers ayant opté pour le scénario de conversion
- Une augmentation de capital à hauteur de 45 M€ afin de rémunérer DMS SA pour son apport.

Aux termes de ces opérations, le capital social de la société DMS Imaging est passé de 17 076 K€ à 66 072K€ et la société DMS Imaging est détenue à 88.33% par la société DMS SA.

La gouvernance du groupe a été modifiée le même jour et un nouveau conseil d'administration a été nommé, composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Paul Ansel, Administrateur Exécutif et Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Samuel Sancerni, Administrateur Exécutif Délégué,
- Madame Louise Armengaud, Administrateur non Exécutif

- Au mois d'avril 2022, le groupe a annoncé la signature d'un accord de collaboration avec la société Micro-X, société australienne spécialisée dans la technologie des tubes à rayons X à cathode froide dédiés aux marchés de la santé et de la sécurité. Cet accord a pour objectif d'intégrer cette nouvelle technologie dans les produits en cours de développement dans le cadre du projet MC2. Pour rappel ce projet qui bénéficie d'une subvention dans le cadre du plan de relance, vise à développer deux nouvelles solutions d'imagerie haut de gamme, un mobile de radiologie et un arceau de bloc opératoire, qui seront fabriquées en France.

### **Première consolidation :**

Consécutivement aux opérations d'apport approuvées en janvier 2022, la Société établit pour la première fois au 30 juin 2022, des comptes consolidés intégrant la société DMS Imaging (ex Asit Biotech) ainsi que les sociétés composant le périmètre Imagerie Médicale du groupe DMS.

Période comptable retenue pour l'établissement des comptes semestriels :

IAS 27 paragraphe 26 précise que "Les produits et les charges d'une filiale sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition".

L'apport partiel d'actifs de l'Imagerie Médicale de DMS à ASIT a eu lieu le 24/01/2022 qui est donc la date d'acquisition sur le plan comptable.

Sur le plan comptable, l'opération a été traitée comme une acquisition inversée c'est-à-dire que c'est le sous-ensemble Imagerie Médicale qui a acquis ASIT (voir note 21 pour plus de détail). L'impact du retraitement des flux financiers de la société ASIT entre le 01 et le 24 janvier a été jugé non significatif et c'est donc la date du 01/01/2022 qui a été retenue en pratique pour l'établissement des comptes semestriels du Groupe.

La Société a produit dans le cadre de son rapport financier semestriel des comptes proforma afin de fournir au lecteur une information comparative. Ces comptes proforma ont été calculés en combinant les bilans et comptes de résultat et les actifs et passifs des sociétés composant l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS.

En l'absence de texte IFRS spécifique traitant des comptes combinés, le groupe a défini les principes et conventions de combinaison décrites dans les bases de préparation.

### **Base de préparation de l'information financière proforma (appelée « information financière combinée »)**

- **Contexte de préparation de l'information combinée**

La présente information financière combinée a été produite dans le but de fournir au lecteur une information financière comparative.

- **Référentiel comptable**

La présente information financière combinée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 applique les principes IFRS en matière d'évaluation et de présentation mais elle ne répond pas aux exigences des IFRS concernant le point suivant : elle n'inclut pas d'information comparative pour le compte de résultat. Elle présente cependant dans la note 2 de l'annexe aux comptes, des chiffres comparatifs pour les principaux agrégats du compte de résultat.

En l'absence de texte IFRS spécifique traitant des comptes combinés, le groupe a défini les principes et conventions de combinaison présentés ci-après. La présente base de préparation décrit ainsi comment le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne a été appliqué pour la préparation de la présente information financière combinée.

- **Périmètre de combinaison**

Le périmètre de combinaison de l'information financière combinée de l'activité Imagerie médicale inclut les entités/activités apportées à DMS Imaging c'est-à-dire :

- La société APELEM
- La société MEDILINK

- La société AXS
- La société APELEM Espagne
- Les comptes courants détenus sur ces sociétés par la société DMS SA
- Les actifs et passifs et produits et charges de l'activité ostéodensitométrie qui était logée dans la société DMS (carve out). Ces actifs et passifs ont été apportés à APELEM un instant de raison avant l'opération d'apport à DMS Imaging ;

Pour les sociétés APELEM Korea et SPECTRAP, filiales de APELEM, la société a retenu uniquement dans les comptes combinés la valeur des titres de ces sociétés au bilan d'APELEM (voir note 6).

- **Première application des IFRS par l'ensemble combiné**

En l'absence de norme IFRS s'appliquant spécifiquement à ce type de transaction, la société a choisi de retenir la valeur comptable préexistante dans les états financiers consolidés du groupe DMS établis conformément aux IFRS. En effet, comme le groupe combiné a adopté les IFRS le 1er janvier 2021, soit après la date de transition IFRS de DMS groupe (intervenue au 1er janvier 2004), la société a fait le choix, en application de IFRS 1. D16(a), d'évaluer les actifs et passifs des différentes entités et groupes d'actifs faisant partie du périmètre de combinaison, sur la base des valeurs comptables des actifs et passifs en excluant le goodwill acquis, telles qu'issues des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes consolidés du groupe DMS pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de l'établissement de la présente information combinée, la société a choisi de retenir l'option suivante prévue par IFRS 1 : présenter les écarts de conversion historiques et les gains et pertes actuariels dans les réserves d'ouverture au 01 janvier 2021.

En l'absence de dispositions d'IFRS 1 D16A sur les informations financières combinées, et notamment les goodwills à retraiter, la société a décidé d'annuler tous les goodwills constatés au titre des filiales directes de DMS SA qui constitue l'ensemble combiné.

- **Modalités de combinaison**

Cette information financière combinée transcrit une vision historique des opérations de l'activité Imagerie médicale du Groupe. Ils ne sont pas nécessairement représentatifs des comptes consolidés qui auraient été établis si la création du groupe DMS Imaging était intervenue à une date antérieure.

Comme indiqué ci-avant le périmètre de combinaison intègre les comptes des entités dont les titres ont été apportés à DMS Imaging (Apelem et ses filiales, AXS et Medilink) mais également

- les actifs et passifs et flux relatifs à l'activité Ostéodensitométrie de DMS SA
- ainsi que les comptes courants que DMS SA détenait avec ses filles (APELEM, Medilink et AXS).

La société DMS SA exerçait sur 2021 à la fois une activité dédiée à l'imagerie médicale en ostéodensitométrie (activité historique de DMS SA), une activité de holding et une activité dédiée au wellness (conception, production et commercialisation du produit Celiss). Afin de ne retenir dans les comptes combinés historiques, que les activités rattachées opérationnellement au périmètre apporté à DMS Imaging, seuls les actifs et passifs et les flux relatifs aux activités de conception, de production et de commercialisation des ostéodensitomètres ainsi que les comptes courants ont été inclus dans le périmètre de combinaison. Les comptes de la société DMS SA ont ainsi été détournés afin d'isoler l'activité ostéodensitométrie et les comptes courants pour les postes de compte de résultat et de bilan.

Le périmètre de combinaison ne disposant pas d'entité tête de groupe sur la période close le 31 décembre 2021, le nombre d'actions en circulation n'est pas déterminable. Par voie de conséquence, aucun résultat par action n'est présenté dans la présente information financière combinée.

## Impacts du conflit en Ukraine

Le chiffre d'affaires réalisé en Russie, Ukraine et Biélorussie pour l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS était de 1,5 M€ en 2021, représentant 4% du chiffre d'affaires total. Le groupe DMS Imaging n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone. Il ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays.

Le groupe DMS Imaging détient historiquement des titres dans une société Russe, Spectrap, il n'exerce cependant aucune influence notable sur cette entité.

## 1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Au 1er semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 18 202 K€.

Le résultat opérationnel courant est positif à 687 K€.

L'effectif moyen en équivalent temps plein sur la période s'établit à 115 salariés.

Les charges externes s'élèvent à 2 325 K€ sur le premier semestre 2022.

Les charges opérationnelles non courantes s'élèvent à 4 553 KEUR et sont constituées

- d'une charge de cotation de 2 982 K€ enregistrée dans le cadre de l'opération d'apport de la branche Imagerie Médicale du groupe DMS à DMS Imaging. Cette charge n'impacte pas les réserves consolidées ni la trésorerie de la société (cf. note 21 de l'annexe aux comptes)
- d'une dépréciation de la créance d'impôt non courante enregistrée dans les comptes de la société DMS Imaging pour 1 571 K€. La société avait annoncé dans le paragraphe sur les risques de son rapport annuel 2021 que le caractère recouvrable de cette créance était sujet à interprétation et qu'elle entamerait une procédure de ruling avec l'administration fiscale. Les premières discussions entamées au mois de juillet 2022 avec le service des décisions anticipées ont conduit la société à estimer qu'il était plus probable qu'improbable que la part de la créance remboursable sur les exercices fiscaux post changement de contrôle ne soient pas recouvrables.

Le résultat financier présente une perte de 145 K€ au premier semestre 2022 principalement constitué des pertes de change sur les créances et dettes en dollars américain du groupe pour 118 K€.

Le résultat net consolidé s'établit en perte de 4 011 K€ sur le premier semestre 2022.

## 1.3 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2022

- Au cours du mois de juillet 2022, la société DMS Imaging SA a entamé des discussions avec l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure de pre-filing afin d'obtenir une décision anticipée sur le maintien des créances d'impôts et des déficits reportables dont la société dispose dans le cadre de l'activité de biotechnologie qu'elle menait avant sa reprise par le groupe DMS. Ces discussions ont conduit la société à estimer qu'il était plus probable qu'improbable que la part de la créance remboursable sur les exercices fiscaux post changement de contrôle ne soient pas recouvrable. Une provision de 1 571 K€ a été comptabilisée dans les comptes semestriels du Groupe à ce titre.
- Le 12 septembre 2022, l'assemblée générale de la société DMS Imaging a approuvé un changement de gouvernance dans le prolongement du changement de gouvernance entériné par l'assemblée générale de la société mère du Groupe, DMS SA, au mois de juillet 2022. Messieurs Régis Roche et Jean-Francois Gendron ont ainsi été nommés en remplacement de Monsieur Jean-Paul Ansel et Madame Louise Armengaud. Monsieur Jean-Paul Ansel a contesté la décision de sa révocation et a déposé une requête en référé pour obtenir son annulation. Cette procédure n'a à ce stade, pas d'impact connu ou anticipé, sur la situation financière du groupe.

## **1.4 FACTEURS DE RISQUES**

Les différents facteurs de risque auxquels le Groupe fait face seront présentés de manière détaillée dans les comptes annuels du Groupe.

Les principaux risques pouvant affecter les états financiers de la société sont repris ci-dessous.

### **1.4.1 Risque de liquidité et de crédit : le non-remboursement des emprunts contractés par la Société peut affecter négativement l'activité et le développement futur du Groupe**

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières.

Le Groupe a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. Le Groupe pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités des sociétés du groupe DMS Imaging notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

L'endettement bancaire et financier est décrit dans la note 11 des présents comptes semestriels résumés.

À la date de publication du présent document, sur la base de l'apport en nature réalisé avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et le choix de certains créanciers d'opter pour le scénario de conversion, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

### **1.4.2 Risque change : Les fluctuations des cours des monnaies peut affecter négativement l'activité et le développement futur du Groupe**

Les actifs, passifs, revenus et charges du Groupe formé par la Division Imagerie Médicale de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et DMS Imaging sont majoritairement libellés en Euros.

En 2021, 15 % des achats de l'activité Imagerie Médicale apportée sont libellés en devises (soit 3.652 KEUR) (en USD très majoritairement) et moins de 1% des revenus sont libellés en devises.

En cas de variation du cours EUR/USD de 10%, l'impact sur les achats du Groupe serait de 365 KEUR

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

La société estime qu'en cas de matérialisation du risque, elle pourrait répercuter une partie de la hausse sur le prix de vente au client final ou qu'elle pourrait recourir à une couverture naturelle en facturant une partie de ses clients en devises.

La Société estime que la probabilité de ce risque est forte et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

### **1.4.3 Risques liés au changement de contrôle induit par l'Opération : risque lié à la perte des déficits reportables et des créances d'impôt détenus par la Société avant l'opération d'apport en cas de changement de contrôle**

La Société bénéficie d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionnariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes

fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

Afin d'évaluer ce risque, la Société a entamé une procédure de pre-filing avec l'administration fiscale.

En cas de refus d'agrément par l'administration fiscale, la Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société. Elle constaterait cependant la disparition d'un actif hors bilan significatif en montant.

Cependant, compte tenu du nouvel objet social de la société : activité de holding, et compte tenu de la fiscalité applicable à ce type de société, la société n'anticipait pas de pouvoir utiliser une part significative de ces déficits. La perte d'opportunité est donc relative.

Concernant les crédits d'impôt R&D, la société a constaté dans ses comptes semestriels 2022 une provision pour dépréciation sur la part non-courante de ces crédits car elle a estimé, dans le cadre des discussions entamées avec l'administration fiscale au mois de juillet 2022, que la créance pourrait ne pas être recouvrable.

La Société estime que la probabilité de ce risque est élevée et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

#### 1.4.4 Risques juridiques – Litiges

- *Litige entre AXS MEDICAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS : La société pourrait être condamnée à payer des indemnités à AXS MEDICAL ce qui peut affecter négativement la situation financière du Groupe*

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive et pour une action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Par jugements du tribunal de commerce de Montpellier en première instance en juillet 2018 et mai 2019, et en appel en janvier 2022 et en juin 2022, les demandeurs ont été déboutés de leurs demandes. Les demandeurs ont formé un pourvoi en cassation pour les deux affaires. A ce jour, aucune date d'audience n'a été fixée.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la Société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 30 juin 2022.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

- *Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : La Société pourrait être condamnée à payer des indemnités à M. LEGON ce qui peut affecter négativement la situation financière du Groupe*

En avril 2019, l'ancien PDG de la Société, Monsieur Thierry Legon a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la Société afin d'obtenir de cette dernière le paiement d'une indemnité de rupture correspondant à deux années de rémunération calculée sur la base de la rémunération fixe et variable versée par la Société à Monsieur Legon pour les deux dernières années précédant la rupture et des warrants perdus.

Par jugement intervenu le 20 janvier 2022, DMS Imaging a été condamnée à verser à M. Legon une indemnité égale à 530 K€ plus intérêts. M. Legon a quant à lui été condamné à verser à la société DMS Imaging des rémunérations indument perçues pour un montant de 53 K€.

S'agissant d'une dette du plan de réorganisation judiciaire (PRJ), la Société avait estimé que la provision de 78 KEUR inscrite dans ses comptes au 30 juin 2022 était appropriée sur la base d'un règlement en numéraire égal à 20% de la valeur totale de l'indemnité (modalité prévue par le PRJ pour les règlements en numéraire).

Il n'a pas été fait appel de ce jugement mais des discussions entre les parties sont en cours sur les modalités d'application de la condamnation dans le cadre du PRJ (règlement en numéraire ou en actions).



La Société estime que la probabilité de ce risque est élevée et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

- *Litige avec la région Wallonne : la procédure de la région Wallonne à l'encontre de la décision d'homologation du PRJ, pourrait conduire à des ajustements du PRJ et peut affecter négativement la situation financière du Groupe*

La Société a déposé son plan de réorganisation judiciaire le 11 janvier 2021. Le plan a été approuvé par les créanciers de la Société le 3 février 2021. Le tribunal de Liège a homologué le plan de réorganisation judiciaire (PRJ) de la Société le 9 février 2021. Un créancier, la Région wallonne, a fait appel du jugement d'homologation du plan de réorganisation judiciaire.

En septembre 2021, la Cour d'appel de Liège a confirmé la décision du tribunal de Liège d'homologuer le plan. Le 18 janvier 2022, DMS Imaging a été informée que la Région wallonne avait formé un recours en cassation contre la décision de la Cour d'appel. Cette procédure en cassation n'empêche pas l'exécution du plan de réorganisation mais l'issue de cette procédure pourrait conduire à des ajustements futurs du plan de réorganisation judiciaire homologué si la décision de la Cour d'appel était cassée par la Cour de cassation.

En cas d'annulation de la décision de la Cour d'Appel, le scénario le plus probable est que la cour d'appel réviserait son jugement en demandant que le PRJ soit revu pour inclure des modalités particulières de remboursement de la dette de la région Wallonne qui s'élevait à 41 KEUR.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

#### **1.4.5 Risque lié à la non prise en compte d'une facture émise par la précédente direction de la société DMS Imaging et dont le paiement si la facture s'avérait justifiée peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe**

En mars 2022, après la finalisation de la transaction d'apport de la branche Imagerie Médicale, il a été adressé à la Société une facture émanant de la précédente direction relative au paiement d'une rémunération variable liée à la réalisation de la transaction. Le conseil d'administration de la société avait, au mois de décembre 2021, approuvé le principe de cette rémunération mais avait reporté à un conseil d'administration ultérieur, la détermination du montant de cette prime.

Cette facture qui n'avait pas été intégrée dans les calculs de parité liée à l'opération d'apport partiel d'actifs doit être étudiée par le conseil d'administration et discutée avec la précédente direction.

Aucune provision n'a été enregistrée à ce titre dans les comptes de la Société.

Si cette facture devait être justifiée, le paiement de celle-ci aurait un impact négatif sur la situation financière du Groupe.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

## **1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Au cours du premier semestre 2022, il n'y a pas eu de transactions avec des parties liées au groupe DMS Imaging. Aucune convention règlementée n'a été conclue.

## 2 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES

### 2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2022

ACTIF	en K€	Notes	30/06/2022 6 mois	31/12/2021 12 mois	Variation
Goodwill		Note 4			-
Immobilisations incorporelles		Note 4	6 367	6 269	98
Immobilisations corporelles		Note 5	5 518	5 846	- 328
Impôts différés actifs		Note 23			-
Actifs financiers non courants		Note 6	188	204	- 17
Participation dans les entreprises associées		Note 6			-
Autres actifs non courants		Note 9	-	-	-
<b>Total de l'actif non courant</b>			<b>12 072</b>	<b>12 319</b>	<b>- 247</b>
<i>Actif courant</i>					
Stocks		Note 7	12 534	11 562	972
Créances clients		Note 8	7 916	6 532	1 384
Autres actifs courants		Note 9	3 626	3 455	171
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 10	3 740	2 427	1 313
<b>Total de l'actif courant</b>			<b>27 815</b>	<b>23 976</b>	<b>3 839</b>
<b>Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés</b>			<b>-</b>	<b>1</b>	<b>- 1</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>39 888</b>	<b>36 296</b>	<b>3 591</b>

PASSIF	en K€	Notes	30/06/2022 6 mois	31/12/2021 12 mois	Variation
Capital émis		Note 24	66 072	4 610	61 462
Prime d'émission			38 630	443	38 187
Autres réserves			- 88 494	6 033	- 94 528
Résultat en instance d'affectation					-
Résultat de l'exercice			- 4 011	241	- 3 770
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>12 197</b>	<b>10 846</b>	<b>1 351</b>
<b>dont capitaux propres part du Groupe</b>			<b>12 113</b>	<b>10 761</b>	<b>1 353</b>
<b>dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>			<b>83</b>	<b>85</b>	<b>- 2</b>
<i>Passif non courant</i>					
Emprunts à long terme (part >1an)		Note 11	11 437	9 213	2 224
Impôts différés passifs		Note 23			-
Provisions à long terme		Note 12	305	349	- 43
Autres passifs non courants		Note 13	531	531	- 0
<b>Total du passif non courant</b>			<b>12 273</b>	<b>10 093</b>	<b>2 181</b>
<i>Passif courant</i>					
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 14	7 696	6 555	1 141
Autres créditeurs		Note 14	4 032	4 475	- 444
Dettes financières (part <1 an)		Notes 10, 11			-
Partie courante des emprunts long terme		Note 11	3 690	4 328	- 637
Impôts exigibles					-
Provisions à court terme		Note 12			-
<b>Total du passif courant</b>			<b>15 418</b>	<b>15 358</b>	<b>60</b>
<b>Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>39 888</b>	<b>36 297</b>	<b>3 591</b>

## 2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 30 JUIN 2022

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		30/06/2022
	Notes	6 mois
K€		
<b>Activités maintenues</b>		
Produit des activités ordinaires	Note 17	18 203
Autres produits	Note 18	790
Variation de stocks de produits finis et en cours		-370
Marchandises et matières consommées		-10 911
Frais de personnel	Note 19	-3 372
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	-369
Dotations aux provisions		-83
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	-728
Charges externes		-2 325
Autres charges	Note 20	-147
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>687</b>
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 21	-4 553
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-3 866</b>
Produits financiers		9
Charges financières		-154
<b>Résultat financier</b>	Note 22	<b>-145</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-4 011</b>
<b>Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues</b>		<b>-4 011</b>
Impôt sur le résultat	Note 23	0
Résultat des activités abandonnées		0
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>-4 011</b>
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-2
<b>Résultat net consolidé-part du groupe</b>		<b>-4 009</b>

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		30/06/2022
		6 mois
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>-4 011</b>
Pertes et gains actuariels		109
Effet d'impôt		
<b>- Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat</b>		<b>109</b>
Écarts de conversion		
<b>- Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat</b>		<b>0</b>
<b>Total autres éléments du résultat global</b>		<b>109</b>
<b>Résultat global</b>		<b>-3 902</b>
Dont part du groupe		-3 900
Dont part des intérêts minoritaires		-2

## 2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2022

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat	TOTAL CAPITAUX PROPRES	Intérêts minoritaires	TOTAL PART DU GROUPE
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>						<b>10 846</b>	<b>85</b>	<b>10 761</b>
Changement de méthode						-		-
Correction d'erreur						-		-
Paiements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur titres auto détenus						-		-
Variation de périmètre (1)	1 489 607 331	66 071	38 630	- 99 449		5 252		5 252
Autres						-		-
<b>Résultat net</b>					<b>- 4 011</b>	<b>4 009</b>	<b>2</b>	<b>4 006</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				109		109	-	109
Dividendes						-		-
Coût des paiements en actions						-		-
Augmentation de capital net de frais						-		-
Réduction de capital						-		-
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>16 120 556</b>	<b>66 071</b>	<b>38 630</b>	<b>- 88 495</b>	<b>- 4 011</b>	<b>12 198</b>	<b>83</b>	<b>12 115</b>

(1) La ligne « variation de périmètre » en 2022 correspond à l'intégration de l'entité DMS Imaging (ex Asit Biotech) au sein de l'activité Imagerie Médicale de DMS (acquisition inversée)

## 2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

En K€	30/06/2022
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	
Résultat net de l'ensemble consolidé	-4 011
Elimination des éléments non monétaires :	
. Dotations aux amortissements et provisions	2 538
. Variation des impôts différés	
. Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	2 982
. Résultat de cession d'actifs non courants	0
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>1 509</b>
Variation des stocks	-972
Variation des créances clients	-1 384
Variation des dettes fournisseurs	1 141
Variation des autres dettes / autres créances	-615
<b>Total variation du besoin en fonds de roulement opérationnel</b>	<b>-1 829</b>
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)</b>	<b>-320</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	833
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants (y.c. titres de la société mère)	
Incidence variation de périmètre	18
Subventions d'investissement encaissées	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)</b>	<b>851</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	
Versements d'avances conditionnées	122
Nouveaux emprunts et financements	4 295
Remboursements d'emprunts, avances et financements	-3 635
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)</b>	<b>782</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (4)</b>	
<b>Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3) + (4)</b>	<b>1 312</b>
<b>Incidence de la variation des taux de change</b>	
Trésorerie d'ouverture	2 427
Trésorerie de clôture	3 740
<b>Variation trésorerie nette</b>	<b>1 313</b>

## 2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### Déclaration de conformité :

Au 30 juin 2022, les états financiers consolidés résumés du Groupe DMS ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 30 juin 2022, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés proforma établis au 31 décembre 2021 pour les soldes bilanciaux. La société n'a en revanche pas établi de proforma pour les comparatifs portant sur le compte de résultat semestriel, mais a opté pour une présentation des principaux agrégats du compte de résultat dans une note spécifique en guise de comparaison.

## NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

### Activités

- Au 1er semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 18.2 M€. Cela représente une progression de 2% par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'activité Imagerie médicale du groupe DMS au premier semestre 2021 (cf. note 2 principaux agrégats du compte de résultat). Pour rappel, le premier semestre 2021 de l'activité Imaging du groupe DMS avait déjà été marqué par une croissance à deux chiffres (+17%).

### Autres informations

- Au début de l'année 2021, la société DMS Imaging (ex ASIT Biotech) a entamé des discussions avec le Groupe DMS qui l'ont amené à présenter le 15 janvier 2021 à ses principaux créanciers un plan de réorganisation judiciaire intégrant un projet d'apport de l'activité Imagerie Médicale du Groupe DMS et prévoyant
  - Pour les créanciers salariés de la société, le règlement à 100% de leur créance
  - Pour les autres créanciers le choix entre le règlement de leur créance avec un abattement de 80% ou la conversion de leur créance en actions

Ce plan a été approuvé par les créanciers de la Société et par le tribunal de l'entreprise de Liège au mois de février 2021.

Un des créanciers sursitaires, la Région Wallonne, qui détient une créance de 41 K€ inscrite dans le passif sursitaire, a fait appel de la décision d'homologation du tribunal de Liège. Elle a été déboutée de ses demandes par un arrêt rendu par la Cour d'appel de Liège le 14 septembre 2021. Elle a par la suite formé un pourvoi en cassation au mois de janvier 2022. Ce pourvoi n'est pas suspensif de la décision d'homologation prise par la cour d'appel de Liège.

L'opération d'apport de la branche Imagerie Médicale du groupe DMS à la Société a été approuvée par l'assemblée générale de DMS SA le 30 décembre 2021. Cette même opération ainsi que la conversion des créances sursitaires en capital dans le cadre du PRJ ont été approuvées par l'assemblée générale de DMS Imaging (ex Asit Biotech) le 24 janvier 2022.

Le 24 janvier 2022, les sociétés DMS SA et DMS Imaging (ex Asit Biotech) ont ainsi annoncé la finalisation de l'opération par l'apport de la division imagerie médicale du groupe DMS à la société ASIT Biotech. La division imagerie médicale est composée des titres de la société APELEM et de ses filiales, des titres de la société AXS MEDICAL et des titres de la société MEDILINK, tous détenus à 100% par la société DMS. Dans ce contexte, la société ASIT Biotech a été renommée « DMS Imaging SA » et a procédé à deux augmentations de capital :

- Une augmentation de capital d'un montant de 4 M€ préalable à l'opération afin de convertir en action les créances des créanciers ayant opté pour le scénario de conversion
- Une augmentation de capital à hauteur de 45 M€ afin de rémunérer DMS SA pour son apport.

Aux termes de ces opérations, le capital social de la société DMS Imaging est passé de 17 076 K€ à 66 072K€ et la société DMS Imaging est détenue à 88.33% par la société DMS SA.

La gouvernance du groupe a été modifiée le même jour et un nouveau conseil d'administration a été nommé, composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Paul Ansel, Administrateur Exécutif et Président du Conseil d'administration,
  - Monsieur Samuel Sancerni, Administrateur Exécutif Délégué,
  - Madame Louise Armengaud, Administrateur non Exécutif
- Au mois d'avril 2022, le groupe a annoncé la signature d'un accord de collaboration avec la société Micro-X, société australienne spécialisée dans la technologie des tubes à rayons X à cathode froide dédiés aux marchés de la santé et de la sécurité. Cet accord a pour objectif d'intégrer cette nouvelle technologie dans les produits en cours de développement dans le cadre du projet MC2. Pour rappel ce projet qui bénéficie d'une subvention dans le cadre du plan de relance, vise à développer deux nouvelles solutions d'imagerie haut de gamme, un mobile de radiologie et un arceau de bloc opératoire, qui seront fabriquées en France.

## **Première consolidation :**

Consécutivement aux opérations d'apport approuvées en janvier 2022, la Société établit pour la première fois au 30 juin 2022, des comptes consolidés intégrant la société DMS Imaging (ex Asit Biotech) ainsi que les sociétés composant le périmètre Imagerie Médicale du groupe DMS.

La Société a produit dans le cadre de son rapport financier semestriel des comptes proforma afin de fournir au lecteur une information comparative. Ces comptes proforma ont été calculés en combinant les bilans et comptes de résultat et les actifs et passifs des sociétés composant l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS.

En l'absence de texte IFRS spécifique traitant des comptes combinés, le groupe a défini les principes et conventions de combinaison décrites dans les bases de préparation.

## **Base de préparation de l'information financière proforma (appelée « information financière combinée »)**

- **Contexte de préparation de l'information combinée**

La présente information financière combinée a été produite dans le but de fournir au lecteur une information financière comparative tel que requis par la norme IAS 34.

- **Référentiel comptable**

La présente information financière combinée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 applique les principes IFRS en matière d'évaluation et de présentation mais elle ne répond pas aux exigences des IFRS concernant le point suivant : elle n'inclut pas d'information comparative pour le compte de résultat. Elle présente cependant dans la note 2 de l'annexe aux comptes, des chiffres comparatifs pour les principaux agrégats du compte de résultat.

En l'absence de texte IFRS spécifique traitant des comptes combinés, le groupe a défini les principes et conventions de combinaison présentés ci-après. La présente base de préparation décrit ainsi comment le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne a été appliqué pour la préparation de la présente information financière combinée.

- **Périmètre de combinaison**

Le périmètre de combinaison de l'information financière combinée de l'activité Imagerie médicale inclut les entités/activités apportées à DMS Imaging c'est-à-dire :

- La société APELEM
- La société MEDILINK
- La société AXS
- La société APELEM Espagne
- Les comptes courants détenus sur ces sociétés par la société DMS SA
- Les actifs et passifs et produits et charges de l'activité ostéodensitométrie qui était logée dans la société DMS (carve out). Ces actifs et passifs ont été apportés à APELEM un instant de raison avant l'opération d'apport à DMS Imaging ;

Pour les sociétés APELEM Korea et SPECTRAP, filiales de APELEM, la société a retenu uniquement dans les comptes combinés la valeur des titres de ces sociétés au bilan d'APELEM (voir note 6).

"La société Russe « SPECTRAP » est détenue à 33% par APELEM. La société APELEM ne possède pas d'influence notable sur cette société dans la mesure où elle n'exerce aucune fonction de direction ou d'administration. La valeur des titres de cette filiale comptabilisée au bilan de la société APELEM s'élève à 31 K€. Une mise en équivalence n'aurait pas d'impact significatif sur l'information financière combinée"



- **Première application des IFRS par l'ensemble combiné**

En l'absence de norme IFRS s'appliquant spécifiquement à ce type de transaction, la société a choisi de retenir la valeur comptable préexistante dans les états financiers consolidés du groupe DMS établis conformément aux IFRS. En effet, comme le groupe combiné a adopté les IFRS le 1er janvier 2021, soit après la date de transition IFRS de DMS groupe (intervenue au 1er janvier 2004), la société a fait le choix, en application de IFRS 1. D16(a), d'évaluer les actifs et passifs des différentes entités et groupes d'actifs faisant partie du périmètre de combinaison, sur la base des valeurs comptables des actifs et passifs en excluant le goodwill acquis, telles qu'issues des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes consolidés du groupe DMS pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de l'établissement de la présente information combinée, la société a choisi de retenir l'option suivante prévue par IFRS 1 : présenter les écarts de conversion historiques et les gains et pertes actuariels dans les réserves d'ouverture au 01 janvier 2021.

En l'absence de dispositions d'IFRS 1 D16A sur les informations financières combinées, et notamment les goodwills à retraiter, la société a décidé d'annuler tous les goodwills constatés au titre des filiales directes de DMS SA qui constitue l'ensemble combiné.

- **Modalités de combinaison**

Cette information financière combinée transcrit une vision historique des opérations de l'activité Imagerie médicale du Groupe. Ils ne sont pas nécessairement représentatifs des comptes consolidés qui auraient été établis si la création du groupe DMS Imaging était intervenue à une date antérieure.

Comme indiqué ci-avant le périmètre de combinaison intègre les comptes des entités dont les titres ont été apportés à DMS Imaging (Apelem et ses filiales, AXS et Medilink) mais également

- les actifs et passifs et flux relatifs à l'activité Ostéodensitométrie de DMS SA
- ainsi que les comptes courants que DMS SA détenait avec ses filles (APELEM, Medilink et AXS).

La société DMS SA exerçait sur 2021 à la fois une activité dédiée à l'imagerie médicale en ostéodensitométrie (activité historique de DMS SA), une activité de holding et une activité dédiée au wellness (conception, production et commercialisation du produit Celiss). Afin de ne retenir dans les comptes combinés historiques, que les activités rattachées opérationnellement au périmètre apporté à DMS Imaging, seuls les actifs et passifs et les flux relatifs aux activités de conception, de production et de commercialisation des ostéodensitomètres ainsi que les comptes courants ont été inclus dans le périmètre de combinaison. Les comptes de la société DMS SA ont ainsi été détournés afin d'isoler l'activité ostéodensitométrie et les comptes courants pour les postes de compte de résultat et de bilan.

Le périmètre de combinaison ne disposant pas d'entité tête de groupe sur la période close le 31 décembre 2021, le nombre d'actions en circulation n'est pas déterminable. Par voie de conséquence, aucun résultat par action n'est présenté dans la présente information financière combinée.

De même, les capitaux propres d'ouverture ne sont pas détaillés par poste.

### **Impacts du conflit en Ukraine**

Le chiffre d'affaires réalisé en Russie, Ukraine et Biélorussie pour l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS était de 1,5 M€ en 2021, représentant 4% du chiffre d'affaires total. Le groupe DMS Imaging n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone. Il ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays.

Le groupe DMS Imaging détient historiquement des titres dans une société Russe, Spectrap, il n'exerce cependant aucune influence notable sur cette entité.

## NOTE 2 Principes comptables

### Principes généraux et normes comptables

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire, et disponible sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/ias\\_fr.html-adoptedcommission](http://ec.europa.eu/internal_market/ias_fr.html-adoptedcommission) à une exception près :

- le Groupe n'a pas présenté de chiffres comparatifs proforma sur le compte de résultat.

Le Groupe a cependant présenté en note annexe (note 3), des chiffres comparatifs sur les principaux agrégats du compte de résultat.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (SIC et IFRIC).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2022 sont ceux d'application obligatoire à cette date.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

### Normes et interprétations d'application non obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>
2	IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2023	1/01/2023
2.1	Amendments to IFRS17 Insurance contracts: Initial Application of IFRS17 and IFRS9 – comparative information	1/1/2023	
3	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	1/01/2023	NC
4	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2]: Disclosure of Accounting Policies	01/01/2023	1/01/2023
5	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	01/01/2023	1/01/2023
6	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	01/01/2023	NC

Le Groupe n'applique aucune norme par anticipation.

Les analyses des incidences de l'application de ces normes et amendements sont en cours.

### Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des actions mises en œuvre pour financer l'activité au cours des douze prochains mois. Le groupe a mis en place différents moyens de financements tels que des prêts garantis par l'état sur la société Apelem. Il a par ailleurs obtenu des subventions pour financer en partie ses projets de R&D.

GRUPE DMS IMAGING

## Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Note 4)
- Le crédit d'impôt recherche (Note 18)
- les provisions pour risques et charges (Note 12)

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

## Principes comptables et principes de consolidation

### **Méthodes de consolidation :**

L'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, sont consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 28, les titres mis en équivalence sont comptabilisés au coût d'acquisition. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

### **Elimination des transactions intragroupes :**

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

## Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 30 juin 2022 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Société	Forme Juridique	Pays	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société mère	
					Direct	Indirect
DMS IMAGING	S.A.	Belgique		Société mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S.	France	319 996 146	Filiale	91,9% (1)	8,1%
MEDILINK	E.U.R.L.	France	389 288 044	Filiale	100%	
APELEM Espagne	S.A.	Espagne		Filiale		51% (2)
AXS Medical	S.A.S.	France	519 753 990	Filiale	100%	

(1) APELEM est détenue à 91,9% par DMS Imaging et à 8,1% par MEDILINK elle-même détenue à 100% par DMS Imaging, le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51% dans APELEM Espagne.

Conformément aux normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère (ou sous influence notable) et consolidées à ce titre.

### Entreprises exclues du périmètre de consolidation

- La société APELEM KOREA qui était consolidée jusqu'au 31 décembre 2019 a été exclue du périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 consécutivement à sa mise en liquidation. Cette filiale sans activité est jugée non significative.
- La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. Le groupe ne possède pas d'influence notable sur cette société dans la mesure où elle n'exerce aucune fonction de direction ou d'administration. La valeur des titres de cette filiale comptabilisée au bilan de la société APELEM s'élève à 31 K€. Une mise en équivalence n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe DMS.

Les derniers éléments chiffrés disponibles sont les suivants :

- Chiffre d'affaires 2021 : 487 K€
- Résultat 2021 : perte de 4 K€
- Total bilan 2021 : 583 K€

### Principales acquisitions et cessions de l'exercice

- Restructuration interne au Groupe sans impact sur les états financiers consolidés :
  - le 24 janvier 2022, la société DMS SA a apporté son activité de conception, production et commercialisation d'ostéodensitomètres à la société APELEM
  - le 24 janvier 2022, la société Medilink a apporté son activité de commercialisation d'ostéodensitomètres à la société APELEM
- Intégration de la société DMS Imaging (ex ASIT)
  - Le 24 janvier 2022, la société DMS Imaging a acquis par voie d'apport partiel d'actif l'activité Imagerie Médicale du Groupe DMS. Cette opération comptablement a été traitée comme une acquisition inversée, le principal actionnaire de l'activité Imagerie médicale, DMS SA, obtenant le contrôle du nouveau groupe DMS Imaging formé à l'issue de l'opération.

### Principaux agrégats du compte de résultat avec comparatif

	30/06/2022	30/06/2021 proforma*	variations
Chiffres d'affaires total	18 203	17 933	270
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>687</b>	<b>600</b>	<b>87</b>
Autres produits et charges opérationnels	-4 553	0	-4 553
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-3 866</b>	<b>600</b>	<b>-4 466</b>
Résultat financier consolidé	-145	-123	-22
Charge d'impôt consolidée	0	0	0
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-4 011</b>	<b>477</b>	<b>-4 488</b>

<b>EBITDA</b>	<b>1 867</b>	<b>1 746</b>	<b>121</b>
---------------	--------------	--------------	------------

### NOTE 3 Information sectorielle

#### Principe comptable

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé autour d'une holding (DMS Imaging SA) et possède une seule activité de conception, production et commercialisation de matériel d'imagerie médicale (radiologie et ostéodensitométrie).

#### Information sectorielle par activité

30/06/2022	Ostéodensito métrie	Radiologie	Total
Chiffres d'affaires total	2 916	15 286	18 203

30/06/2021	Ostéodensito métrie	Radiologie	Total
Chiffres d'affaires total	2 111	15 819	17 930

Les données ci-dessus sont évaluées selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les états financiers consolidés.

#### Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	30/06/2022	30/06/2021
Afrique	520	906
Amérique du Nord et du Sud	1 768	660
Asie	2 409	761
Europe	12 932	14 455
Moyen Orient	372	857
Océanie	201	294
<b>TOTAL</b>	<b>18 203</b>	<b>17 933</b>

#### Information relative aux actifs non courants

La répartition des actifs non courants du Groupe entre ceux situés en France et ceux situés à l'étranger est la suivante :

En K€	Belgique	France	Autres pays	Total au 30/06/2022
Immobilisations incorporelles	-	6 367	-	6 367
Immobilisations corporelles	-	5 518	-	5 518
Actifs financiers non courants	3	185	-	188
Total Actifs non courants	3	12 069	-	12 072

En K€	Belgique	France	Autres pays	Total au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles		6 269		6 269
Immobilisations corporelles		5 846		5 846
Actifs financiers non courants		204		204
Total Actifs non courants	-	12 319	-	12 319

## NOTE 4 Immobilisations incorporelles

### Principe comptable

#### *Frais de Recherche et développement :*

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

#### *Dépréciation d'actifs :*

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

#### Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Concernant l'UGT APELEM, la valorisation est réalisée selon la méthode des comparables. Concernant l'UGT STEMICIS, la valorisation est réalisée selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus ainsi que sur la méthode des comparables. Enfin, concernant l'UGT AXS, la valorisation est réalisée selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus.

#### Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	30/06/2022			31/12/2021 proforma		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	1 225	-1 096	129	1 225	-1 071	154
Frais de R&D	18 250	-12 369	5 881	17 524	-11 676	5 849
Autres actifs incorporels	201	-74	128	202	-64	139
Immobilisation incorporelles en cours	228		228	128		128
<b>TOTAL</b>	<b>19 905</b>	<b>-13 538</b>	<b>6 367</b>	<b>19 079</b>	<b>-12 810</b>	<b>6 269</b>

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Virements	Clôture
Concessions, brevets, licences	1 225		1			1 225
Frais de R&D	17 524		726			18 250
Autres actifs incorporels	202					202
Immobilisation incorporelles en cours	128,21		100			228
<b>TOTAL</b>	<b>19 079</b>	<b>-</b>	<b>826</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19 905</b>

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Virements	Clôture
Concessions, brevets, licences	- 1 071		- 25			- 1 095
Frais de R&D	- 11 676		- 693			- 12 369
Autres actifs incorporels	- 64		- 10			- 74
<b>TOTAL</b>	<b>- 12 810</b>	<b>-</b>	<b>- 728</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 13 538</b>

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	Radiologie	Ostéodensitometrie	Posturologie	Total
Brut Ouverture	11 547	3 861	2 116	17 524
Variation du périmètre				-
Acquisition	569	157		726
Diminution				-
<b>Brut clôture</b>	<b>12 116</b>	<b>4 018</b>	<b>2 116</b>	<b>18 250</b>
Amortissements ouverture	- 6 910	- 3 161	- 1 605	- 11 676
Variation du périmètre				-
Dotation	- 513	- 100	- 80	- 693
Reprise				-
<b>Amortissement clôture</b>	<b>- 7 423</b>	<b>- 3 261</b>	<b>- 1 684</b>	<b>- 12 368</b>
<b>TOTAL FRAIS DE R&amp;D</b>	<b>4 693</b>	<b>757</b>	<b>432</b>	<b>5 882</b>

## NOTE 5 Immobilisations Corporelles

### Principe comptable

#### **Valeurs brutes et amortissements :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions	10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont les suivantes :

#### a) Bail concernant les locaux situés à Gallargues-le-Montueux

- **Durée :** La durée retenue par le Groupe est la durée non résiliable prévue contractuellement, soit 12 ans. Un renouvellement pour une durée de 9 ans, résiliable par périodes triennales, est prévu au contrat. Cependant, compte tenu de la possibilité pour le Groupe de ne pas renouveler le bail à l'issue des 12 ans, le renouvellement d'une durée de 9 ans n'a pas été retenu dans les calculs.
- **Taux d'actualisation :** 3%, taux que pourrait obtenir le Groupe pour un financement d'une durée et d'un montant similaire.
- **Amortissement sur 12 ans.**

#### b) Autres contrats de location

- **Durées :** La durée retenue par le Groupe pour chaque contrat est la durée résiduelle au 01/01/2019, ou durée du contrat à la date de prise d'effet pour les contrats démarrés après le 01/01/19. Concernant les baux commerciaux, la durée retenue est la durée maximale du bail en cours (en tenant compte de la possibilité de rupture anticipée lorsque cette dernière est considérée comme fortement probable).
- **Taux d'actualisation :** 1,85%, soit le dernier taux obtenu par le Groupe pour un endettement bancaire sur une durée similaire.
- **Amortissement sur la durée des contrats.**

#### **Dépréciation d'actifs :**

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

#### Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.



## Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	30/06/2022			31/12/2021 proforma		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Droit d'utilisation des actifs corporels	5 775	-931	4 844	5 938	-832	5 107
Matériel et outillage	1 710	-1 380	330	1 519	-1 149	371
Agencements et autres	1 065	-721	343	1 059	-691	368
<b>TOTAL ACTIFS CORPORELS</b>	<b>8 549</b>	<b>-3 032</b>	<b>5 518</b>	<b>8 517</b>	<b>-2 671</b>	<b>5 846</b>

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Clôture
Droit d'utilisation des actifs corporels	5 938	-	-	163	5 776
Matériel et outillage	1 519	190	1	-	1 710
Agencements et autres	1 059	-	6	-	1 065
<b>TOTAL</b>	<b>8 517</b>	<b>190</b>	<b>6</b>	<b>- 163</b>	<b>8 550</b>

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Clôture
Droit d'utilisation des actifs corporels	- 832	-	262	163	- 931
Matériel et outillage	- 1 149	162	70	-	- 1 380
Agencements et autres	- 691	-	31	-	- 721
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 671</b>	<b>- 162</b>	<b>- 362</b>	<b>163</b>	<b>- 3 032</b>

Les droits d'utilisations d'actifs corporels s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	5 611	-	-	-	5 611
Droits d'utilisation du matériel et outillage	17	-	-	-	17
Droits d'utilisation des autres actifs corporels	310	-	-	163	148
<b>TOTAL</b>	<b>5 938</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 163</b>	<b>5 776</b>

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	- 590	-	234	-	- 823
Droits d'utilisation du matériel et outillage	- 13	-	2	-	- 15
Droits d'utilisation des autres actifs corporels	- 229	-	26	163	- 92
<b>TOTAL</b>	<b>- 832</b>	<b>-</b>	<b>- 262</b>	<b>163</b>	<b>- 931</b>

## NOTE 6 Actifs financiers non courants

### Actifs financiers :

Actifs financiers non courants (K€)	30/06/2022	31/12/2021 Proforma
Titres de participation	31	31
Autres (dont dépôts et cautionnement)	156	173
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>	<b>204</b>

Les titres de participation concernent la société Russe « SPECTRAP » pour 31 K€ et la filiale APELEM Korea pour 7 K€. Les titres de la filiale APELEM Korea sont dépréciés à 100% dans la mesure où cette filiale est en cours de liquidation.

## NOTE 7 Stocks

### Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé, diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

Les stocks se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	30/06/2022			31/12/2021 proforma			variation N / N-1 net		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette			
Matières premières, approvisionnement	11 321	-	842	10 479	9 932	-	779	9 153	1 326
En cours de production	1 400	-	-	1 400	1 332	-	3	1 330	70
Produits finis	741	-	86	655	1 179	-	100	1 079	- 424
Marchandises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>13 462</b>	<b>-</b>	<b>928</b>	<b>12 534</b>	<b>12 444</b>	<b>-</b>	<b>882</b>	<b>11 562</b>	<b>972</b>

## NOTE 8 Créances clients

### Principe comptable

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Le poste client se décompose comme suit :

K€	30/06/2022	31/12/2021 Proforma	variation
Créances clients	7 748	6 475	1 273
Clients douteux	1 191	1 109	82
Factures à établir	91	25	66
Provisions pour dépréciation	-1 114	-1 077	-37
<b>TOTAL</b>	<b>7 916</b>	<b>6 532</b>	<b>1 384</b>

Le risque de non-recouvrement est étudié, en concertation avec la direction commerciale, compte tenu de l'antériorité des créances et de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

#### Echéances créances clients

<b>Créances clients échues et non dépréciées</b>		<b>30/06/2022</b>
<i>En K€</i>		
	Depuis moins de 30 jours	1 242
	Depuis 30 à 60 jours	469
	Depuis 60 à 90 jours	1
	Depuis 90 jours ou plus	1 941
<b>Total des créances clients échues et non dépréciées</b>		<b>3 653</b>

<b>Créances clients échues et non dépréciées</b>		<b>31/12/2021</b>
<i>En K€</i>		<b>proforma</b>
	Depuis moins de 30 jours	1 295
	Depuis 30 à 60 jours	- 276
	Depuis 60 à 90 jours	229
	Depuis 90 jours ou plus	1 636
<b>Total des créances clients échues et non dépréciées</b>		<b>2 884</b>

#### NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

<i>K€ autres actifs courants</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b> Proforma	<b>variation</b>	
Fournisseurs débiteurs et acomptes	252	226		25
Personnel	16	28	-	11
Impôt sur les bénéfices	868	878	-	11
Impôts et taxes	696	782	-	86
C/C d'associés	731			731
Autres créances	796	1 051	-	255
Charges constatées d'avance	268	411	-	143
<b>TOTAL</b>	<b>3 626</b>	<b>3 377</b>		<b>249</b>

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent aux crédits d'impôts d'APELEM, AXS et DMS Imaging (CIR et CII) au 30 juin 2022.

Pour APELEM ils correspondent aux crédits d'impôt R&D pour la période 2021 pour 376 KEUR et au CIR/CII estimés pour les activités radiologie et ostéodensitométrie pour la période S1 2022 pour 104KEUR.

Pour AXS, ils correspondent aux crédits d'impôts R&D au titre de l'année 2020 pour 59 KEUR.

Pour DMS Imaging, ils correspondent au crédit d'impôt recouvrable sur le résultat fiscal 2021 pour 328KEUR

**NOTE 10 Trésorerie****Principe comptable**

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

K€	30/06/2022	31/12/2021 Proforma	variation
Disponibilités	3 740	2 427	1 313
<b>TOTAL TRESORERIE ACTIVE</b>	<b>3 740</b>	<b>2 427</b>	<b>1 313</b>
Banques créditrices	- 16	- 2	- 14
<b>TOTAL TRESORERIE PASSIVE</b>	<b>- 16</b>	<b>- 2</b>	<b>- 14</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>3 723</b>	<b>2 425</b>	<b>1 298</b>

**NOTE 11 Passifs financiers**

<i>Dettes financières à long terme (&gt;1 an) (K€)</i>	30/06/2022	31/12/2021 Proforma	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	822	864	- 41
Passifs locatifs (part >1 an)	4 411	4 713	- 302
Emprunts obligataires	-	-	-
Cautions reçues	-	-	-
Emprunts (part >1 an)	6 158	3 487	2 671
Emprunts (part >5 ans)	46	149	- 103
<b>TOTAL</b>	<b>11 437</b>	<b>9 213</b>	<b>2 224</b>

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	30/06/2022	31/12/2021 Proforma	variation
Avances conditionnées	1 209	333	876
Passifs locatifs (part < 1 an)	595	598	- 3
Factor	1 295	3 197	- 1 901
Cautions reçues	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-
Emprunt (part <1 an)	574	155	418
<i>Sous total</i>	<b>3 674</b>	<b>4 284</b>	<b>- 610</b>
Banques créditrices	16	-	16
Mobilisations de créances	-	-	-
<i>Sous total</i>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 690</b>	<b>4 284</b>	<b>- 593</b>

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	30/06/2022	31/12/2021 Proforma	variation
Avances conditionnées (a)	2 032	1 197	835
Emprunts bancaires (b)	6 778	3 792	2 986
Passifs locatifs (c)	5 006	5 311	- 305
Emprunts obligataires (d)	-	-	-
Cautions reçues	-	-	-
Factor	1 295	3 197	- 1 901
Banques créditrices	16	-	16
<b>TOTAL</b>	<b>15 127</b>	<b>13 496</b>	<b>1 631</b>

a) L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe pour 2032 K€ est principalement constitué d'avances BPI obtenues par APELEM dans le cadre de projets d'innovation d'imagerie médicale et d'avances remboursables obtenues de la région Wallonne par DMS Imaging dans le cadre de projets d'innovation passés. Les variations par rapport au 31 décembre 2021 s'expliquent par :

- 122 K€ de nouvelles avances obtenues dans le cadre du projet de R&D PIA3
- 830 K€ d'avances apportées par DMS Imaging
- 118 K€ de remboursement sur les avances existant à l'ouverture

La société DMS Imaging a obtenu des financements de la région Wallonne dans le cadre de ses projets de R&D. Deux programmes étaient toujours en cours au moment où la société s'est placée en procédure de réorganisation judiciaire : un projet de recherche sur les acariens (RCA 7239 HDM) et le projet de recherche FOOD (RCA 7655 FOOD).

En janvier 2021, la société a pris la décision de mettre un terme à ces deux projets de recherche ce dont la région Wallonne a été informée. Au cours du premier semestre 2021, la société a par ailleurs décidé de ne pas exploiter les résultats de ces recherches et a transféré tous les droits de propriété et résultats relatifs à ces deux projets à la région Wallonne.

En conséquence, la société a annulé au premier semestre 2021, une partie de la dette qu'elle détenait avec la région Wallonne pour le projet RCA 7239 HDM ramenant la dette de 338 100 euros (hors intérêt) à 41 517 euros (40 000 euros hors intérêts).

Concernant le projet RCA 7655 FOOD, la société a maintenu l'intégralité de l'avance perçue en dette dans ses comptes pour un montant total de 731 724 euros. Cette dette pourrait être ramenée à 329 414 euros dans le cas où la région wallonne accepterait de prendre en compte dans le calcul de la dette à rembourser les dernières dépenses effectuées par la société dans le cadre de ce projet de recherche.

La société a demandé rendez-vous à la région Wallonne afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions relatives à ces contrats avaient été respectées, afin de s'accorder sur le montant des dettes et les modalités de remboursement de celles-ci.

Il est à noter que ces avances avaient été classées en autres passifs courants dans les états financiers de DMS Imaging (ex ASIT).

Dans les comptes semestriels du groupe, elles ont été traitées en dettes financières au même titre que les autres avances de même nature détenues par le sous-ensemble DMS Imaging.

b) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 6 778 K€ au 30 juin 2022. Les principales variations par rapport au 31 décembre 2021 s'expliquent par :

- Deux PGE complémentaires de 3 000 K€ obtenus au mois de juin 2022
- 15 K€ de remboursement sur les emprunts en cours à l'ouverture

c) Les passifs locatifs concernent les contrats de location en cours au 30 juin 2022 et retraités dans les comptes consolidés du Groupe conformément à la norme IFRS 16 (cf. notes 4 et 5).

## **NOTE 12 Variation des dotations aux provisions**

### **Principe comptable**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

K€	31/12/2021 proforma	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Provisions pour litiges	50	79			129
Provisions pour charges					0
Provisions pour restructuration					0
<i>Sous total provisions risques et charges</i>	50	79	0	0	129
Indemnités de retraite	299			-123	175
<i>Sous total indemnités de retraite</i>	299	0	0	-123	175
<b>TOTAL</b>	<b>349</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>-123</b>	<b>305</b>

La provision pour indemnités de fin de carrière diminue de 123 K€ entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022. Cette variation s'analyse comme suit :

- diminution de 108 K€ attribuable à la variation des hypothèses actuarielles (cf note 15), comptabilisée en OCI ;
- diminution de 15 K€ concernant le coût des services rendus et le coût financier, comptabilisée en charges de personnel.

La variation des provisions pour litige correspond à l'apport par DMS Imaging de la provision constituée dans le cadre de l'affaire Legon (cf. paragraphe sur les litiges en note 16)

K€	31/12/2021 proforma	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Provisions sur créances clients	1 077		45	-8	1 114
Provisions sur stocks	882		46		928
<i>Sous total provisions sur actif circulant</i>	1 959	0	91	-8	2 042

### NOTE 13 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants sont constitués de subventions reçues dans le cadre du projet MC2.

K€	30/06/2022	31/12/2021 proforma	variation
Fournisseurs d'immobilisations - non courant	-	-	-
Produits constatés d'avance	531	531	-
<b>TOTAL</b>	<b>531</b>	<b>531</b>	<b>-</b>

### NOTE 14 Autres dettes

Le poste Autres dettes (à moins d'un an) se détaille comme suit :

K€	30/06/2022	31/12/2021 proforma	variation
Effets à payer	505	115	390
Fournisseurs	2 531	4 522	- 1 991
Factures non parvenues	4 660	1 918	2 742
<b>Fournisseurs et comptes associés</b>	<b>7 696</b>	<b>6 555</b>	<b>1 141</b>
Avances reçues	95	233	- 138
Dettes sociales	2 768	3 096	- 328
Dettes fiscales	566	438	128
Comptes courants d'associés	339	337	2
Autres dettes	22	2	20
Produits constatés d'avance	241	370	- 129
<b>Autres dettes</b>	<b>4 032</b>	<b>4 475</b>	<b>- 444</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 728</b>	<b>11 031</b>	<b>697</b>

## NOTE 15 Engagements de retraite

### Principe comptable

#### Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 R.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est en partie financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit.

Les hypothèses de calcul retenues au 30 juin 2022 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans
- taux d'actualisation 3.1 % (taux iboxx au 30 juin 2022)
- Table de mortalité : INSEE TH/TF 2000-2002
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turnover faible pour les cadres et les ouvriers, et turnover fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

La juste valeur des actifs du régime au 30 juin 2022 s'élève à 78 K€.

Une variation du taux d'actualisation de +/- 0.25% entrainerait une variation de la dette de +/- 10 K€.

## NOTE 16 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	30/06/2022	31/12/2021 proforma	variation
Cautions et garanties (données par DMS au profit d'Apelem)	2 965	2 965	-
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Medilink)	300	300	-
Garanties export (DMS)	72	84	- 12
Garanties export (APELEM)	1 264	1 275	- 11
Garanties export (MEDILINK)	12	17	- 5
<b>TOTAL</b>	<b>4 613</b>	<b>4 641</b>	<b>- 28</b>

Les « cautions et garanties » de 2 965 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les « cautions et garanties » de 300 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Medilink.

### Litiges :

- *Litige entre AXS MEDICAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS : La société pourrait être condamnée à payer des indemnités à AXS MEDICAL ce qui peut affecter négativement la situation financière du Groupe*

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive et pour une action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Par jugements du tribunal de commerce de Montpellier en première instance en juillet 2018 et mai 2019, et en appel en janvier 2022 et en juin 2022, les demandeurs ont été déboutés de leurs demandes. Les demandeurs ont formé un pourvoi en cassation pour les deux affaires. A ce jour, aucune date d'audience n'a été fixée.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la Société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 30 juin 2022.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

- *Litige avec l'ancien dirigeant d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : La Société pourrait être condamnée à payer des indemnités à M. LEGON ce qui peut affecter négativement la situation financière du Groupe*

En avril 2019, l'ancien dirigeant de DMS Imaging, Monsieur Thierry Legon a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la Société afin d'obtenir de cette dernière le paiement d'une indemnité de rupture correspondant à deux années de rémunération calculée sur la base de la rémunération fixe et variable versée par la Société à Monsieur Legon pour les deux dernières années précédant la rupture et des warrants perdus.

Par jugement intervenu le 20 janvier 2022, DMS Imaging a été condamnée à verser à M. Legon une indemnité égale à 530 K€ plus intérêts. M. Legon a quant à lui été condamné à verser à la société DMS Imaging des rémunérations indument perçues pour un montant de 53 K€.

S'agissant d'une dette du plan de réorganisation judiciaire (PRJ), la Société avait estimé que la provision de 78 KEUR inscrite dans ses comptes au 30 juin 2022 était appropriée sur la base d'un règlement en numéraire égal à 20% de la valeur totale de l'indemnité (modalité prévue par le PRJ pour les règlements en numéraire).

Il n'a pas été fait appel de ce jugement mais des discussions entre les parties sont en cours sur les modalités d'application de la condamnation dans le cadre du PRJ (règlement en numéraire ou en actions).

La Société estime que la probabilité de ce risque est élevée et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

- *Litige avec la région Wallonne : la procédure de la région Wallonne à l'encontre de la décision d'homologation du PRJ, pourrait conduire à des ajustements du PRJ et peut affecter négativement la situation financière du Groupe*

La Société a déposé son plan de réorganisation judiciaire le 11 janvier 2021. Le plan a été approuvé par les créanciers de la Société le 3 février 2021. Le tribunal de Liège a homologué le plan de réorganisation judiciaire (PRJ) de la Société le 9 février 2021. Un créancier, la Région wallonne, a fait appel du jugement d'homologation du plan de réorganisation judiciaire.

En septembre 2021, la Cour d'appel de Liège a confirmé la décision du tribunal de Liège d'homologuer le plan. Le 18 janvier 2022, DMS Imaging a été informée que la Région wallonne avait formé un recours en cassation contre la décision de la Cour d'appel. Cette procédure en cassation n'empêche pas l'exécution du plan de réorganisation mais l'issue de cette procédure pourrait conduire à des ajustements futurs du plan de réorganisation judiciaire homologué si la décision de la Cour d'appel était cassée par la Cour de cassation.



En cas d'annulation de la décision de la Cour d'Appel, le scénario le plus probable est que la cour d'appel réviserait son jugement en demandant que le PRJ soit revu pour inclure des modalités particulières de remboursement de la dette de la région Wallonne qui s'élevait à 41 KEUR.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

## **NOTE 17 Produits des activités ordinaires**

### **Principe comptable**

Le Groupe applique IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Les ventes d'appareils sont comptabilisées en produits à la livraison en fonction des incoterms propres à chaque vente,

Les prestations de services sont comptabilisées en produits à la date de réalisation des prestations,

Les facturations périodiques de maintenance sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de la période couverte par le contrat.

Le poste est ventilé ainsi :

<b>Produits des activités ordinaires (K€)</b>	<b>30/06/2022</b>
Vente de marchandises	
Biens et services vendus	18 203
<b>TOTAL</b>	<b>18 203</b>

## **NOTE 18 Autres produits opérationnels**

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits des activités ordinaires.

Le poste est ventilé ainsi :

<b>Autres produits (K€)</b>	<b>30/06/2022</b>
Subvention d'exploitation	17
Production immobilisée	668
Crédits d'impôts	104
Autres	0
<b>TOTAL</b>	<b>790</b>

## NOTE 19 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	30/06/2022
Salaires	2 402
Charges sociales	970
<b>TOTAL</b>	<b>3 372</b>

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 116 salariés au 30 juin 2022.

## NOTE 20 Autres charges opérationnelles courantes

Les "Autres charges opérationnelles courantes" se décomposent ainsi :

Autres charges opérationnelles courantes (K€)	30/06/2022
Autres charges	33
Impôts et taxes	115
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>

## NOTE 21 Autres produits et autres charges opérationnelles

Principe comptable

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Le poste « Autres produits et charges opérationnel non courants » inclut les éléments suivants :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les autres produits et autres charges opérationnelles se décomposent ainsi :

Autres produits et autres charges opérationnels non courant (K€)	30/06/2022
Provisions sur créance d'impôts R&D	- 1 571
Charge de cotation IFRS 2	- 2 982
<b>Autres charges opérationnelles non courantes</b>	<b>- 4 553</b>
<b>Total</b>	<b>- 4 553</b>

## **Traitement comptable de l'opération d'apport de l'activité Imagerie médicale de DMS à DMS Imaging ex ASIT et charge de cotation**

### **Parties concernées par l'opération :**

- Le sous-ensemble Imagerie Médicale du groupe DMS a pour activité la conception, production et commercialisation d'appareils de radiologie, ostéodensitométrie et posturologie. Il est composé des filiales APELEM, Medilink et AXS et de leur filles. Il emploie 116 salariés basés en France à Gallargues-le-Montueux (Gard) et réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires à l'export.
- DMS Imaging ex ASIT était une société de biotechnologie dont la mission était de rechercher des traitements d'immunothérapie contre les allergies alimentaires. Son produit candidat phare gp-ASIT+™, développé pour le traitement de rhinites allergiques dues au pollen, n'a pas atteint son objectif principal mené pour la seconde étude de Phase III. En conséquence la société a annoncé l'arrêt de son programme de développement et elle s'est placée sous procédure de redressement judiciaire. Depuis cette date, les actifs de la société se sont trouvés provisoirement réduits à sa trésorerie et ses crédits d'impôt R&D.

### **Descriptif de l'opération :**

Les sociétés DMS SA et ASIT Biotech ont entamé des discussions qui ont amené la société ASIT Biotech à présenter le 15 janvier 2021 à ses principaux créanciers un plan de redressement judiciaire intégrant le projet d'apport de l'activité Imagerie Médicale du Groupe DMS à la société ASIT Biotech et prévoyant

- Pour les créanciers salariés de la société, le règlement à 100% de leur créance
- Pour les autres créanciers le choix entre le règlement de leur créance avec un abattement de 80% ou la conversion de leur créance en actions

Ce plan a été approuvé par les créanciers de la société et par le tribunal de l'entreprise de Liège au mois de février 2021.

Le 24 janvier 2022, les sociétés DMS SA et ASIT Biotech ont annoncé la finalisation de l'opération par l'apport de la division imagerie médicale du groupe DMS à la société ASIT Biotech. La division imagerie médicale est composée des titres de la société APELEM et de ses filiales, des titres de la société AXS MEDICAL et des titres de la société MEDILINK, tous détenus à 100% par la société DMS.

Dans ce contexte, la société ASIT Biotech (renommée « DMS Imaging SA ») a procédé à deux augmentations de capital

- Une augmentation de capital préalable à l'opération afin de convertir en action les créances des créanciers ayant opté pour le scénario de conversion
- une augmentation de capital à hauteur de 45 M€ afin de rémunérer DMS SA pour son apport.

Aux termes de cette opération, DMS Group détient 88,33% des titres de la société ASIT BIOTECH, rebaptisée DMS IMAGING à cette occasion.

### **Traitement comptable :**

Selon IFRS 10, l'acquéreur est la partie qui obtient le contrôle du nouvel ensemble. Dans le cadre de la transaction envisagée, les anciens actionnaires des sociétés Apelem, Medilink et AXS Medical (composant l'activité Imagerie médicale du groupe DMS), entités acquises sur le plan juridique, obtiendront le contrôle de DMS Imaging. L'ensemble formé par ces trois sociétés est en conséquence considéré comme l'acquéreur sur le plan comptable.

Bien que présentant les mêmes caractéristiques qu'une acquisition inversée, la transaction envisagée ne peut être traitée comme telle, car DMS Imaging, entité acquise sur le plan comptable, ne constitue pas une activité au sens d'IFRS 3.3 (cf. paragraphe parties concernées par l'opération). A ce titre, la transaction envisagée ne peut donc être traitée comme un regroupement d'entreprises (IFRS 3.B19).

Les normes IFRS ne prévoient pas de dispositions sur la comptabilisation d'une telle transaction. Par conséquent, le traitement comptable adéquat doit être déterminé au regard d'IAS 8 (paragraphe 10-12). Bien qu'IFRS 3 ne soit pas applicable, la transaction a été traitée en substance comme une acquisition inversée.

Dans ce contexte, et au regard de la substance des opérations décrite ci-avant, sur le plan comptable la différence entre le coût d'acquisition des titres de DMS Imaging et les différents éléments identifiés acquis s'analyse comme un coût de cotation comptabilisé en charge (IFRS 2.13.A et IFRIC Agenda Decision, March 2013, « *IFRS 3 Business Combinations and IFRS 2 Share-based Payment – Accounting for reverse acquisitions that do not constitute a business* »).

Une charge de cotation de 2 982K€ a ainsi été comptabilisée dans le compte de résultat du premier semestre 2022.

A l'issue de cette transaction, les comptes de DMS Imaging en normes IFRS ont été établis dans la continuité des comptes consolidés IFRS de l'activité Imagerie médicale du groupe DMS, à l'exception du capital social et de la prime d'émission qui correspondent à ceux de DMS Imaging SA, société tête de groupe sur le plan juridique.

## NOTE 22 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	30/06/2022
Gains de change	7
Reprise de provision	2
<b>Produits financiers</b>	<b>9</b>
Couts des emprunts et financements court terme	29
Pertes de change	118
Effet de la désactualisation IFRS 16	7
<b>Charges financières</b>	<b>154</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-145</b>

## NOTE 23 Impôts – Preuve d'impôt

### Principe comptable

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France et en Belgique en 2021). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

### Impôts différés :

#### Déficits reportables du périmètre Imagerie Médicale de DMS

Un périmètre d'intégration fiscale était constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK

Déficits reportables au 30/06/2022 - K€	Base	IS 25%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	44 679	11 170
<b>TOTAL</b>	<b>44 679</b>	<b>11 170</b>

GROUPE DMS IMAGING

Consécutivement à l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société DMS Imaging le 24 janvier 2022, le groupe d'intégration fiscal disparaît au 01/01/2022.

Dans le cadre de l'opération d'apport, DMS SA a adressé une demande d'agrément à l'administration fiscale visant à transmettre les déficits propres à l'activité Ostéodensitométrie de DMS SA à APELEM en même temps que l'activité est transférée à APELEM au 01/01/2022 pour 23.8 M€

#### Déficits reportables du périmètre ex Asit Biotech

La société DMS Imaging bénéficie d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

Afin d'évaluer ce risque, la Société a entamé une procédure de pre-filing avec l'administration fiscale.

En cas de refus d'agrément par l'administration fiscale, la Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société.

#### **Preuve d'impôt :**

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	30/06/2022	
	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt et résultat des activités abandonnées	-4 012	
Charge ou produit théorique d'impôt		1 003
Autres différences permanentes		
Impôts différés actifs non pris en compte		-1 200
Crédit d'impôt		26
Consommation de déficits non activés		171
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		0

## NOTE 24 Gestion des capitaux propres et Capital social

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,04	21 892 592	1 467 714 739	-	1 489 607 331

### Evolution du capital

Néant

## NOTE 25 Résultat par action

	30/06/2022
<u>Numérateur (en K€)</u>	
Résultat net part du Groupe	- 4 011
<u>Dénominateur</u>	
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	1 489 607 331
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	1 489 607 331
<u>Résultat par actions (en euros)</u>	
<b>Résultat net part du Groupe par action</b>	<b>- 0,0027</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action dilué</b>	<b>- 0,0027</b>

(a) Détail nombre d'actions avant et après dilution :

	Nombres d'actions
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	21 892 592
<b>Nombre d'actions moyen avant dilution</b>	<b>21 892 592</b>
<b>Actions dilutives</b>	<b>-</b>
<b>Nombre d'actions moyen après dilution</b>	<b>21 892 592</b>

## NOTE 26 Autres informations

- Parties liées

Les transactions entre DMS Imaging et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation.

- Rémunération des organes de direction

K€	30/06/2022
Rémunérations versées à SFH (jusqu'au mois d'avril 2022)	40
Rémunérations variables brutes	
Jetons de présence versés à l'ensemble des administrateurs de DMS Imaging	
Avantages en nature	
Indemnités de départ	
Avantages postérieurs à l'emploi	
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

- **Dépenses de Recherches et développement :**

Au 1er semestre 2022, le Groupe DMS Imaging a investi environ 9 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 0.7M€.

K€	30/06/2022
Masse salariale imputée à la R&D	668
Achats et études externes	57
<b>TOTAL</b>	<b>725</b>

## **NOTE 27 Risques**

Les différents facteurs de risque auxquels le Groupe fait face seront présentés de manière détaillée dans les comptes annuels du Groupe.

Les principaux risques pouvant affecter les états financiers de la société sont repris ci-dessous.

### **Risque de liquidité et de crédit : le non-remboursement des emprunts contractés par la Société peut affecter négativement l'activité et le développement futur du Groupe**

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières.

Le Groupe a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. Le Groupe pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités des sociétés du groupe DMS Imaging notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

L'endettement bancaire et financier est décrit dans la note 11 des présents comptes semestriels résumés.

À la date de publication du présent document, sur la base de l'apport en nature réalisé avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et le choix de certains créanciers d'opter pour le scénario de conversion, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

### **Risque change : La fluctuation du cours des monnaies peut affecter négativement l'activité et le développement futur du Groupe**

Les actifs, passifs, revenus et charges du Groupe formé par la Division Imagerie Médicale de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et DMS Imaging sont majoritairement libellés en Euros.

En 2021, 15 % des achats de l'activité Imagerie Médicale apportée sont libellés en devises (soit 3.652 KEUR) (en USD très majoritairement) et moins de 1% des revenus sont libellés en devises.

En cas de variation du cours EUR/USD de 10%, l'impact sur les achats du Groupe serait de 365 KEUR

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

La société estime qu'en cas de matérialisation du risque, elle pourrait répercuter une partie de la hausse sur le prix de vente au client final ou qu'elle pourrait recourir à une couverture naturelle en facturant une partie de ses clients en devises.

La Société estime que la probabilité de ce risque est forte et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

## **Risque lié au changement de contrôle induit par l'Opération : perte des déficits reportables et des créances d'impôt détenus par la Société avant l'opération d'apport en cas de changement de contrôle**

La Société bénéficie d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionnariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

Afin d'évaluer ce risque, la Société a entamé une procédure de pre-filing avec l'administration fiscale.

En cas de refus d'agrément par l'administration fiscale, la Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société. Elle constaterait cependant la disparition d'un actif hors bilan significatif en montant.

Cependant, compte tenu du nouvel objet social de la société : activité de holding, et compte tenu de la fiscalité applicable à ce type de société, la société n'anticipait pas de pouvoir utiliser une part significative de ces déficits. La perte d'opportunité est donc relative.

Concernant les crédits d'impôt R&D, la société a constaté dans ses comptes semestriels 2022 une provision pour dépréciation sur la part non-courante de ces crédits car elle a estimé, dans le cadre des discussions entamées avec l'administration fiscale au mois de juillet 2022, que la créance pourrait ne pas être recouvrable.

La Société estime que la probabilité de ce risque est élevée et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

## **Risques juridiques – Litiges**

Voir le paragraphe sur les litiges en note 16

## **Risque lié à la non prise en compte d'une facture émise par la précédente direction de la société DMS Imaging et dont le paiement si la facture s'avérait justifiée peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe**

En mars 2022, après la finalisation de la transaction d'apport de la branche Imagerie Médicale, il a été adressé à la Société une facture émanant de la précédente direction relative au paiement d'une rémunération variable liée à la réalisation de la transaction. Le conseil d'administration de la société avait, au mois de décembre 2021, approuvé le principe de cette rémunération mais avait reporté à un conseil d'administration ultérieur, la détermination du montant de cette prime.

Cette facture qui n'avait pas été intégrée dans les calculs de parité liée à l'opération d'apport partiel d'actifs doit être étudiée par le conseil d'administration et discutée avec la précédente direction.

Aucune provision n'a été enregistrée à ce titre dans les comptes de la Société.

Si cette facture devait être justifiée, le paiement de celle-ci aurait un impact négatif sur la situation financière du Groupe.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.



### 3 DÉCLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Gallargues-le-Montueux, le 30 septembre 2022

Samuel SANCERNI  
Administrateur Délégué

# 4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2022



N° d'entreprise : BE 0460.798.795

## RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXAMEN LIMITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DMS IMAGING POUR LA PÉRIODE CLÔTURÉE AU 30 JUIN 2022

### **Introduction**

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée de DMS IMAGING SA au 30 juin 2022 et pour la période de six mois se terminant à cette date, comprenant l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière, l'état consolidé intermédiaire résumé des flux de trésorerie, l'état consolidé intermédiaire résumé des variations de capitaux propres, les méthodes comptables, et une sélection de notes explicatives.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à la norme internationale IAS 34 – Information financière intermédiaire telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme ISRE (*International Standard on Review Engagements*) 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing*) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### **Fondement de notre conclusion avec réserve**

Nous constatons, comme le Conseil d'administration l'expose dans la section 1.1 « événements importants du semestre » ainsi que dans la section 2.5 « annexe des états financiers consolidés » notes 1 et 2 de l'information financière consolidée intermédiaire que :

- diverses opérations d'apports en nature et d'augmentations de capital ont été connues par la Société au cours du premier semestre dont il résulte qu'il s'agit d'une première application d'information financière consolidée ;
- le Conseil d'administration présente des comptes combinés pro forma pour établir les soldes comparatifs au 31 décembre 2021 ;

- en l'absence de texte IFRS spécifique traitant des comptes combinés, le groupe a défini les principes et conventions de combinaison. Les bases de préparation présentées décrivent ainsi comment le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne a été appliqué pour la préparation de l'information financière combinée ;
- il n'a pas été possible de faire le même exercice pour l'état consolidé intermédiaire du résultat. Le Conseil d'administration présente toutefois, dans la note 2 de l'annexe aux comptes, des chiffres comparatifs pour les principaux agrégats du compte de résultat.

A la date de ce rapport, toutes les informations comparatives telles que requises par la norme IAS 34 ne sont donc pas disponibles. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de conclure que l'information financière consolidée intermédiaire résumée a été complètement établie conformément à la norme IAS 34.

### **Conclusion avec réserve**

Sur la base de notre examen limité, sous réserve de l'incidence éventuelle du point décrit dans le paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe n'a pas été établie, à tous égards importants, conformément à la norme IAS 34 – *Information financière intermédiaire* telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Bruxelles, 30 septembre 2022

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représenté par

Sébastien SCHUEREMANS